

CONSEIL MUNICIPAL DU 11 Décembre 2025

225x25

SERVICE DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES DECHETS **AUTORISATION DE SIGNATURE DES MARCHES PUBLICS**

En application des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique, un appel d'offres ouvert a été lancé afin de désigner les prestataires pour le service de collecte et de traitement des déchets.

Les prestations consistent en la collecte et le traitement des déchets afin de garantir un environnement propre et sécurisé pour les citoyens :

- Évacuation, tri et traitement de déchets non dangereux et les déchets caractérisés comme dangereux hors amiante
- Évacuation et traitement des déchets contenant de l'amiante
- Location annuelle de bennes pour le stockage, la collecte et le traitement des déchets industriels banals produits et/ou collectés par les services municipaux

L'accord-cadre avec minimum et maximum est passé en application des articles L2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique et s'exécute au fur et à mesure de l'émission de bons de commande.

Il est conclu pour une période initiale qui démarre le 01/01/2026 et s'achève le 31/12/2026 et pourra être reconduit pour 3 périodes d'une durée d'un an.

La Commission d'Appel d'Offres, réunie en date du 01.12.2025, après avoir pris connaissance du rapport d'analyse des offres, a décidé d'attribuer les marchés aux entreprises suivantes :

LOT	Désignation	Entreprise attributaire	Montant minimum HT	Montant maximum HT
1	Tri et évacuation des déchets	DATRANS 13700 MARIGNANE	1 000,00 €	200 000,00 €
2	Nettoyage et enlèvement des déchets contenant de l'amiante	SS4 13380 PLAN DE CUQUES	1 000,00 €	40 000,00 €
3	Stockage, transport et traitement des déchets	ENSO 13002 MARSEILLE	1 000,00 €	250 000,00 €

Ceci exposé, il est proposé au conseil municipal d'autoriser le Maire, ou l'adjointe en charge de la commande publique, à signer et à exécuter les marchés avec les entreprises retenues ci-dessus.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après avoir entendu l'exposé :

- AUTORISE le Maire, ou l'adjointe en charge de la commande publique à signer et à exécuter les accords-cadres avec les sociétés :

- DATRANS
- SS4

- ENSO

- PRÉCISE que les crédits nécessaires au paiement des prestations seront inscrits au budget de fonctionnement

- SE PRONONCE comme suit :

POUR : 34

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ

LE SECRÉTAIRE
AUDREY VILLE

LE MAIRE
MICHEL AMIEL